



RAPPORT DE COMMISSION

PREAVIS N° 19-2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse à la motion du 2 février 2016 intitulée
"Commune en santé"

Rapport Préavis n° 19-2017

Réponse à la motion du 11 février 2016 intitulée « Commune en santé »

Date : 25.09.2017 / 18h30

Lieu : Salle de la municipalité

Membres de la commission :

Nom	Prénom	Parti	Présent	Excusé	Absent
ALLAUCA	Byron (Président)	FR	X		
FAVRE	Simon	FR	X		
IBRAHIMI	Selim	Les Verts	X		
TARTAGLIA	Vito	PS	X		
NIANG	Oumar	PS	X		
GOLAZ-GRILLI	Elodie	PLR	X		
SENGSTAG	Yoann	PLR	X		
DE COL	Alain	UDC	X		

Rapport :

Ce préavis fait suite à la motion du 11 février 2016 intitulée « Commune en santé »

Le dossier est présenté par Mme Alessandra Gaffuri, chargée de projet Sports auprès du service Culture-Jeunesse-Affaires Scolaires-Sport à la Ville de Renens.

Etaient également présentes: Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale en charge du service Culture, Jeunesse, Affaires scolaires et Sport et Mme Michelle Dedelley, Cheffe de Service.

Mme Gaffuri explique à la commission qu'elle a instruit le dossier. Il a tout d'abord fallu faire un récapitulatif des besoins et exigences, ce qui a été fait en discutant avec tous les chefs de service et en déterminant les mesures prises pour l'amélioration de la santé tant physique que psychologique.

Par exemple :

- 1- A Ondallaz, l'accueil des enfants se fait en été et en hiver, mais les camps de ski sont une exigence du Canton et ne peuvent donc pas être comptabilisés comme une mesure de la Commune pour l'obtention du label. Toutefois, la Commune organise 23 semaines supplémentaires d'activités, ce qui fait qu'il a été possible d'intégrer les camps à Ondallaz comme mesure dans le comptage. Il est important de noter que la nourriture fournie et le bien-être des enfants ont été pris en compte dans l'évaluation de la mesure.
- 2- Les toilettes accueillantes ont été considérées comme une mesure valide, car elle participe à une amélioration de la qualité de vie au sein de la Commune
- 3- Les initiatives de la Municipalité, comme la réduction du bruit des machines pour la tonte de l'herbe et l'utilisation de moutons pour certaines zones ont également été validées.

Au final, il s'agit de 33 mesures réparties en 6 catégories: «animations et fêtes», «écoles», «économie et commerces», «espaces publics», «familles et solidarité» et «politique communale» qui ont été validées. Pour obtenir le label 3 étoiles, il fallait 3 mesures validées par catégorie, ce qui a été fait, mais certaines catégories offrent moins de liberté pour des initiatives de la Commune comme les écoles ou la gestion du temps et de l'espace est principalement entre les mains de l'institution, ce qui a comme conséquence que les mesures prises par les établissements ne sont pas intégrées dans la comptabilisation du label communal.

Il faut noter que le label est acquis pour 3 ans et qu'il est délivré avec des conseils d'amélioration. Après ces trois ans, il doit y avoir une demande de revalidation et les points sont passés en revue. Il est alors possible que des étoiles soient perdues ou gagnées en fonction des mesures arrêtées ou ajoutées.

- Question :
Que se passe-t-il après trois ans si rien ne change ?
- Réponse :
Dans tous les cas le label est réanalysé après 3 ans. La procédure est plus légère, car il s'agit simplement de comptabiliser les changements. En principe, si rien n'a changé, le label est conservé avec ses étoiles

- Question :
Comment se fait-il qu'il n'y ait que 3 mesures valides pour les écoles ?
- Réponse :
Beaucoup de mesures comme la prophylaxie sont imposées par l'Etat et ne comptent donc pas comme initiatives de la Commune. Par exemple, l'aménagement d'un préau pourrait être discuté. Le préau étant obligatoire, il faudrait une série d'aménagements particuliers supplémentaires pour l'intégrer à la liste.

- Question :
Donc la troisième étoile pourrait être perdue lors de la réévaluation ?
- Réponse :
Oui, mais pas facilement. Dans certaines catégories comme «Familles et solidarité» il y a 9 mesures dans la liste ce qui est assez large.

- Question :
Qu'est-ce qui est fait pour les travailleurs publics ?
- Réponse :
L'offre de la Ville pour des massages assis est en train d'être mise en place. Il s'agit typiquement d'une mesure qui pourra être comptabilisée dans 3 ans.

- Question :
Est-ce que des initiatives privées comme l'organisation de conférences grand public sont valides ?
- Réponse :
Oui à condition qu'il y ait un rapport avec la santé, que ce soit la Commune qui encadre et que l'événement s'organise sur la durée (pas un événement ponctuel)

- Question :
Est-ce que les devoirs surveillés sont une mesure valable ?
- Réponse :
Non, car il ne s'agit pas de bien-être, mais d'un encadrement supplémentaire à une formation déjà en cours. A l'inverse, les cours de français et d'orthographe pour les migrants permettent de favoriser leur intégration et donc d'améliorer leur santé psychique.

- Question :
Le label est gratuit, mais les mesures sont payantes ?
- Réponse :
Les budgets sont dans les projets et pas dans le label. Il faut prendre les éléments existants et les mettre en valeur, c'est aussi un des intérêts du projet de pouvoir communiquer sur les actions de la Commune.

Remarque :

Nous sommes la quatrième commune du Canton à obtenir le label, c'est un plus de pouvoir utiliser le logo, car cela rend la Commune plus attrayante pour la population. C'est pour cela qu'une communication se fera lors de la remise du label. Les dates, lieu et modalités restent encore à déterminer.

Les conseillers communaux délibèrent à huis clos. Le président fait un tour de table :

Les conseillers communaux sont heureux de l'obtention du label et des efforts fournis pour son acquisition.

La commission émet toutefois un vœu :

«La commission souhaite qu'il y ait une visibilité pour la population du travail effectué en amont pour l'obtention du label «Commune en santé»! Via les différents canaux de communication comme par exemple Facebook, le site de la Ville, le Carrefour info, etc.»

Le président passe au vote sur les conclusions

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité

Le président remercie tout le monde et clôt la séance